

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**Jeudi 5 Juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit le 5 Juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 28 Juin 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, DEAN Jacqueline, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude ;

Absents excusés : Claudine BOUGEARD

Pouvoirs : Claudine BOUGEARD à SIMON Gisèle

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : DEAN Jacqueline

Date de la convocation : 28 Juin 2018

Ouverture de séance à : 9h10

Séance close à : 23h30

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	1	10

1. Validation du CR de la séance du 29 Mai 2018 ;

Le PV de la séance du 29 Mai 2018 est mis au vote ; Après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

**2. Délibéré pour autoriser le maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF) ;
Délib 01/05-07-2018**

La Communauté de Communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres –CCPAPS- a approuvé, par décision n°D-007-2017 du conseil communautaire du 23 mars 2017 le projet de décret modifiant (ouverture aux communes du Lot et Garonne du bénéfice de l'EPF Nouvelle Aquitaine) le décret 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'EPF Nouvelle Aquitaine.

La Commune de Saint-Maurin a alors décidé de confier à l'EPF le portage foncier de l'ancien bar restaurant « La table de l'Abbaye » situé 2, Place du Château Abbatial à Saint-Maurin (parcelle C n°543 pour une superficie de 270 m2), mis en vente par la SCI Sidouste - Chez M Nezar David 272 Bd Gambetta 59200 Tourcoing – au prix de 100.000 euros.

La municipalité souhaite que l'EPF se substitue à elle pour acquérir le bien dès après la signature de la convention projet.

Ce site composé d'un ancien bar restaurant au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage doit faire l'objet d'une réhabilitation, durant laquelle le portage est une solution opportune pour réimplanter un commerce.

Les missions de l'EPF seront d'assurer des études foncières, de faisabilité et de réhabilitation, d'assurer la négociation amiable avec le propriétaire avec pour finalité la revente à un (ou des) opérateur(s). L'engagement financier de l'EPF est porté à 150.000 euros, coût d'acquisition inclus. Au terme de la convention, la collectivité soldera l'engagement financier de l'EPF en rachetant les biens acquis par ce dernier qui n'auraient pas pu être cédés, et en s'acquittant des frais d'étude et de portage.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'EPF, dont la durée est fixée à 4 ans. Toutefois en l'absence d'acquisition, la convention sera immédiatement échue au plus tard 3ans après sa signature ;

Vu les articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs au droit de propriété,

Vu le décret du 30 juin 2008 n°2008-645 portant création de l'EPF-PC

Vu le décret du 5 mai 2017 n°2017-837 modifiant le décret n°2008-645 et portant création de l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 16 mars 2017 instaurant un droit de préemption urbain et donnant délégation au maire pour exercer ce droit au nom de la commune ;

Vu la délibération n° D-007-2017 du conseil communautaire du 23 mars 2017 approuvant le projet de décret modifiant (ouverture aux communes du Lot et Garonne du bénéfice de l'EPF Nouvelle Aquitaine) le décret 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Vu les objectifs définis dans le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018 et les interventions de l'EPF au service des territoires.

Considérant l'intérêt de confier une mission de portage foncier à l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, dont c'est le cœur de métier.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention projet entre la commune de St-Maurin, CCPAPS, et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, relative au portage foncier de l'ancien bar restaurant « La Table de l'Abbaye » ;
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives au dossier ;
- **Délègue** à l'EPF Nouvelle-Aquitaine dont le siège est situé 107 Boulevard du Grand Cerf CS 70432 86011 POITIERS Cedex, représenté par Monsieur GRALL Philippe, son directeur général, le droit de préemption pour l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ancien bar-restaurant « La Table de l'Abbaye », cadastré section C n°543 pour une surface totale de 270 m2, sis 2, Place du Château Abbatial à St-Maurin.

VOTANTS : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

3. Délibéré afin de fixer le prix des repas enfants à la cantine scolaire pour l'année 2018/2019 ;

Délib 02/05-07-2018

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée :

- que depuis le mois de novembre 2012 la gestion de la cantine scolaire a été reprise en gestion municipale ;

- que les tarifs des repas servis sont les suivants : repas enfant = 2.40 euros/jour/enfant ; repas adulte = 4.00 euros/jour/adulte ; (délibération n°2 du 30/06/2017) ;

Mme le Maire présente un bilan du coût de revient sur l'année scolaire d'un repas enfant servi qui s'établit en moyenne à 2,08 euros représentant uniquement l'achat des produits ; le coût global (en rajoutant les salaires plus les charges et le gaz) revenant à 7.03 €/repas ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Jeudi 5 Juillet 2018

Il est également rappelé que les menus établis à la cantine tiennent compte de la législation en matière de respect de l'équilibre nutritionnel et d'introduction d'aliments « bio » ainsi que de produits locaux achetés en circuit court ;

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, Mme le Maire propose de porter le prix du repas enfant à **2.50 euros** par jour et par enfant à la charge des familles (la part restant à la charge de la commune est de 4.53 €/repas) à compter du 1er septembre 2018 et le repas adulte à **4.10 euros** par jour et par personne.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

- **Fixe** le prix du repas enfant de la cantine scolaire de St-Maurin à 2.50 euros par jour et par enfant et celui du repas adulte à 4.10 euros par jour et par adulte, à compter du 1er septembre 2018 ;

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

4. Délibéré sur la demande de subvention de l'Association « Les Amis des Chats » pour l'exercice 2018 ;

Délib 03/05-07-2018

Mme le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du dossier de demande de subvention reçu de l'Association « Les Amis des Chats » ;

Considérant que le dossier est complet et que cette association intervient sur le territoire communal pour stériliser, identifier et relâcher des chats « libres », Mme le Maire demande aux membres du conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à cette association et d'autoriser la Décision Modificative n°1 sur le budget 2018 de 100 euros pour honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide la Décision Modificative n°1/2018 :**

EXERCICE :		2018				
BUDGET :		Principal				
DEPENSES ou RECETTES :		Dépenses				
CHAPITRE :		65				
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 100 €	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 100 €	Insuffisance de crédits
Total :		- 100 €	Total :		+ 100 €	

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

5. Le point sur l'opération de restauration du clocher de l'ancienne Eglise Abbatiale ;

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Jeudi 5 Juillet 2018

L'arrêté d'attribution de la subvention de la DRAC a été signé le 15 juin 2018 et notifié le 25 juin 2018, le taux d'aide est maintenu à 50 % ; nous avons fait suivre cet arrêté au Département et à la Région afin qu'ils puissent étudier notre demande de financement ; le Département ne se prononcera pas avant septembre ;

6. Le point sur le système d'alerte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ;

L'offre « AlerteCitoyens » de la société Oltys est présentée ; elle consiste en un abonnement annuel, par nombre d'habitants, donnant accès à un serveur qui permet d'informer ou d'alerter rapidement d'un événement, par message vocal, SMS ou e-mail, les administrés qui se seront préalablement inscrits.

Grâce à la gestion des listes ou des zones, l'information peut être ciblée ou localisée vers des personnes ou des zones prédéfinies.

Le coût annuel pour notre commune sera de 285 euros TTC pour 1 000 SMS/messages ;

Cette offre est retenue par le Conseil Municipal ;

Un flyer sera distribué à la population communale et les résidents secondaires afin de les informer sur ce système d'alerte et leur donner la procédure pour s'y inscrire gratuitement.

7. Le point sur la trésorerie communale ;

Elle s'établit à 142 000 euros la Dotation de Solidarité Rurale (77 943 €), la Dotation de Péréquation (18 011 €), la Dotation de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation (17 773 €) et une partie des reliquats de subvention du Logement Nord ayant été perçus ;

8. Questions et informations diverses ;

- **Remerciements UNA ASSAD Beauville pour la subvention versée ;**

- **Utilisation et stockage de la lame communale ;**

Cet outil qui appartient à la mairie et qui était stocké chez un privé a été remis en service lors des derniers orages ; Madame le Maire souhaiterait qu'elle soit dorénavant rangée à proximité d'un bâtiment communal ; elle pourra être utilisée par les administrés pour des interventions sur les voies publiques ou privées lors d'intempéries et sur demande préalable auprès du secrétariat de mairie ;

- **Vente maison Condis Simone ;**

Suite au décès de Madame Simone Condis, la maison familiale de St-Maurin est en vente au prix de 50.000 euros ; Mme le Maire informe qu'elle a été contactée par l'agent immobilier en charge de cette vente ; ce dernier souhaite savoir si la commune est intéressée compte tenu du fait que cet immeuble jouxte les vestiges de l'ancienne abbaye ;

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par cet achat ;

Madame le Maire fait le bilan de ces derniers rendez-vous :

- **07/06/2018** : RDV en mairie avec la personne du Département responsable de la mission d'Assistance Technique (AT 47) pour aborder la question des travaux au

- local du stade de foot ; pas de suite pour l'instant ; nous restons dans l'attente de la réponse de l'intercommunalité sur la demande de transfert ;
- **21/06/2018** : Mr Doumergue vice président de l'intercommunalité en charge des bâtiments est venu sur place visiter les bâtiments du foot ;
 - **23/06/2018** : AG du foot ;
 - **12/06/2018** : formation au nouveau logiciel de gestion des cimetières avec Etienne LEROYER, Denise FAURE et Céline GIORDANA ;
 - **18/06/2018** : assises de l'eau Adour Garonne avec Jean-Claude MALCAYRAN ;
 - **22/06/2018** : fête des écoles à Tayrac
 - **04/07/2018** : commission tourisme enfance jeunesse à la PAPS ; la taxe de séjour va être étendue à toute l'année civile et plus du 1/04 au 31/10 comme actuellement ; dans le même temps les tarifs vont augmenter ; St-Maurin pour 2017 13 hébergements déclarés pour 621 € de taxe collectée au profit du l'Office de Tourisme ; la nouvelle Convention Territoire Global avec la CAF pour le financement de la petite enfance, la jeunesse, les accidents de la vieetc est actuellement à l'étude à l'intercommunalité ;
Pays de l'Agenais : Appel à Projet « Plan de Paysages »
 - **06/07/2018** : RDV avec Mr Boisseau en Mairie pour l'accessibilité
 - **12/07/2018** : réunion d'information au Département sur l'adressage (préalable à l'arrivée de la fibre optique) avec Jean-Claude ;
- **Le point sur les travaux station épuration** : ils auraient dû reprendre fin juin mais à ce jour pas de nouvelle date de réunion de chantier ;
- **Prochain conseil le 20/09/2018 à 21h ;**
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h30 heures ;

Saint-Maurin le 9 Juillet 2018,

**Le secrétaire,
DEAN Jacqueline ;**

**Pour Le Maire, le 1^{er} adjoint,
Jean-Claude MALCAYRAN ;**